

4ème Concours des Jeunes Talents 2025

Les règles de participation

1) Principe

L'association Peleyre, dans le cadre de « La Quinzaine des Jeunes Talents » propose un concours pour mettre en avant 6 séries de 15 photos, proposées par des jeunes photographes qui font preuve d'une imagination et d'une créativité exceptionnelles. Thème libre.

2) Conditions de participation au concours

Pour participer au concours, il faut être âgé(e) de 35 ans au maximum au moment de l'envoi du dossier de sélection et être résident en France.

En signant le présent règlement, les candidat(e)s s'engagent à respecter l'intégralité des conditions.

3) Dates du dépôt des candidatures

L'appel à candidature est ouvert aux photographes amateurs ou professionnel(le)s du 1er janvier au 31 mars 2025 à minuit. À l'issue de cette période, les dossiers complets seront présentés à un jury.

4) Constitution du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter obligatoirement les éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription numérique entièrement rempli sur le site www.peleyre.fr
- La série cohérente et complète des 15 photographies au format jpg (entre 2000 et 3000 pixels sur le plus grand côté). Le nom du fichier doit contenir le nom du photographe et le numéro de l'image dans la série, sur le modèle **nom-prénom01**. Les photos seront imprimées sur un support forex de format 100 x 70 cm (horizontale ou verticale) ou 100 x 100 cm
- Une planche contact des photos de la série avec les photos sans titre (anonymes)
- Un texte de 200 mots maximum présentant les intentions de la série,.
- Les photos et le texte ne doivent pas inclure d'informations permettant d'identifier l'auteur (par exemple, une signature ou un filigrane, etc ...)
- Les photos et le texte doivent être regroupés dans un seul dossier déposé sur le site www.peleyre.fr ; le nom du fichier texte et du dossier seront le nom du photographe.
- Le règlement des frais de participation (10 €) à l'association Peleyre, soit par virement bancaire, soit par Paypal, soit le cas échéant par chèque.

Tout dossier incomplet au 31 mars 2025 minuit, ou ne répondant pas aux critères du présent règlement ne sera pas retenu.

Après jugement, dans un délai de 21 jours, les lauréats devront fournir l'ensemble des 15 fichiers numériques de 6000 pixels au minimum sur le plus grand côté pour permettre l'impression sur forex de 100 cm. Faute de quoi ils seraient rejetés.

Toute question concernant les dossiers de candidature peut être adressée à l'adresse suivante : concours25@peleyre.fr.

5) Jugement des dossiers

Les dossiers seront jugés sur écran par un jury indépendant de l'association Peleyre constitué de 3 personnalités du monde de la photographie. Les titres des photos comportant le nom des candidats auront été anonymés au préalable par des bénévoles de l'association.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier en tout temps la composition du jury.

Les résultats seront annoncés avant le 30 avril 2025.

6) Dotation

En tout 6 séries seront retenues et exposées en extérieur à Maubourguet durant « la Quinzaine des Jeunes talents » 2025 du 28 juin au 8 août 2025

2 séries feront l'objet d'un prix .

- 1er prix : La meilleure série au niveau national
- Le 2ème prix sera prioritairement attribué à la meilleure série proposée par un(e) photographe résidant(e) en Occitanie

Personne ne peut gagner plus d'un prix.

4 autres séries seront tirées sur forex et exposées, 2 sélectionnées par le jury, 2 par le bureau de Peleyre

7) Les prix

Le/la lauréat(e) du 1er prix se verra remettre une dotation de 1000 €.

Le/la lauréat(e) du 2ème prix recevra 500 € dont 200 euros en bons d'achat.

Les séries retenues seront exposées dans le cadre de « la Quinzaine des Jeunes Talents » à Maubourguet du 28 juin au 8 août 2025. L'association prendra en charge la production des tirages en grand format (100 x 70 cm ou 100 x 100 cm) sur forex.

Les 2 lauréats doivent assister à la « Quinzaine des Jeunes talents », de préférence au moment de l'ouverture à Maubourguet le 27 et 28 juin 2025 et animer une conférence ou atelier à cette occasion ou à un autre moment de la Quinzaine.

Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge de l'association .

Les autrices et auteurs des 4 autres séries retenues sont invité(e)s à l'ouverture de la manifestation, et seront hébergés mais l'association ne pourra prendre en charge les frais de transport.

8) Droits

En soumettant sa candidature, le/la photographe certifie qu'il/elle est l'auteur des photographies proposées et qu'il/elle en possède légalement tous les droits (droit à l'image, droit de soumission, droit de la vie privée, droit de la propriété intellectuelle en particulier et tout droit lié à la reproduction de l'image d'une personne ou d'un bien). Il/elle devra pouvoir en justifier en tout temps.

L'association Peleyre décline toute responsabilité dans le cas contraire et pourra demander la restitution du prix en cas de violation des certifications et droits évoqués.

En signant le présent contrat, les participants acceptent tacitement d'être ensuite cité(e)s sur l'ensemble des supports de communication de la Quinzaine des jeunes talents (site internet, plaquette, page Facebook, réseaux sociaux, presse, radio et télévision). Les finalistes autorisent

également les organisateurs à utiliser, sur leurs supports de communication, des images pouvant les représenter (images prises lors des différents événements : vernissages, expositions).

Les participants gardent leurs droits d'auteur sur leurs photographies. Ils/elles mettront néanmoins gracieusement à la disposition des organisateurs du prix le ou les fichiers numériques, choisis d'un commun accord, nommés « extraits », nécessaires à la présentation de leur série dans les supports de communication de la Quinzaine des jeunes talents (site internet, plaquette, page Facebook, réseaux sociaux, presse, radio et télévision). Les finalistes autorisent l'association Peleyre à utiliser ensuite ces extraits, en les citant nommément, sans contrepartie financière et pour une durée indéterminée, dans le but unique de promouvoir la Quinzaine des jeunes talents.

Les tirages forex restent la propriété de Peleyre qui pourra les exposer ultérieurement dans le cadre de ses activités après accord de l'autrice/auteur

9) Données personnelles :

Les données collectées dans le cadre de l'appel à candidature du **concours**, feront l'objet d'un traitement informatique. Elles seront utilisées par les organisateurs du concours pour la gestion des dossiers des participants.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :
Association Peleyre, La Mairie, 65700 Maubourguet.